



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE
Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (IAFT-AILP)
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS –
Tél. : 01 46 34 21 50 – Fax : 01 46 34 21 84
libre.pensee@wanadoo.fr – <http://www.fnlp.fr>



<https://fr-fr.facebook.com/federationnationalelibrepensee>



@LibrePenseur5

La Libre Pensée française informe de l'action de la Libre Pensée de Belgique, membre de l'Association internationale de la Libre Pensée, en défense du blogueur Raïf Badawi. La Libre Pensée française a aussi alerté le Ministère des Affaires étrangères en France sur cette question.

A Monsieur Didier REYNDEERS, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes.

Monsieur le Ministre,

Votre lettre du 06/02/2015 (vos réf : DR/MP/SdC/ZA/2015/3623) en réponse à mon courriel de janvier 2015 m'est bien parvenue le 18/02/2015, et je vous en remercie.

Nous ne pouvons qu'approuver vos interventions ainsi que celle de l'Union Européenne auprès de l'Arabie saoudite « contre la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants » notamment « tels que la flagellation ou la lapidation », ainsi que les « recommandations au gouvernement saoudien en matière de liberté d'expression et d'association », tout cela entre autre à l'égard de M. Badawi.

Cependant, nous pensons qu'un pas de plus pourrait être fait en exigeant la **libération de Raïf Badawi**, ainsi que celle de son avocat, car la condamnation dont ils font l'objet n'est rien d'autre qu'une atteinte à la liberté d'expression qui fut à la base même de la constitution de la Belgique, laquelle fut, sur cette base, à même d'abriter des exilés tel que Victor Hugo dont est bien connue la phrase : « **L'État chez lui, les religions chez elles** ».

Face à un Etat, l'Arabie Saoudite, où la charia est d'application, où l'on fouette pour blasphème, où on lapide les femmes, où l'on coupe la main des voleurs, où l'on décapite à tour de bras, et dont un représentant participa à la manifestation du 11 janvier dernier à Paris, manifestation pour le respect de la liberté d'expression, ne pensez-vous pas que la Belgique, que vous représentez comme Ministre des Affaires étrangères et dont le Premier Ministre, Charles Michel, était également présent à la manifestation du 11 janvier dernier à Paris en défense de la liberté d'expression, - ne pensez-vous pas que la Belgique devrait en faire plus, et exiger publiquement des autorités d'Arabie Saoudite la libération de Raïf Badawi et de son avocat ?

En espérant que vos convictions affirmées de défenseur des libertés démocratiques vous amèneront à répondre favorablement à notre demande, nous vous transmettons, Monsieur le Ministre, nos salutations de libres penseurs et de défenseurs des libertés partout dans le monde.

Pour le CERCLE DE LIBRE PENSÉE-KRING VAN HET VRIJE DENKEN (CLP-KVD)

Le Président

Philippe DE MENTEN



ROYAUME DE BELGIQUE

Le Vice-Premier Ministre
Ministre des Affaires étrangères et européennes

Monsieur Philippe DE MENTEN
Grande rue au Bois 89/2
1030 Schaerbeek

votre courrier du

Janvier 2015

vos références

nos références

DR/MP/SdC/ZA/2015/3623

date

06/02/2015

à mentionner dans toute correspondance

Monsieur,

Votre lettre concernant le blogueur Raif Badawi a retenu toute mon attention. Je partage votre inquiétude au sujet de la cruauté de ce châtiment corporel, qui est formellement interdit par la Convention contre la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, que l'Arabie saoudite a également ratifié.

Dans sa déclaration à ce sujet, publiée le 9 janvier dernier, l'Union Européenne a immédiatement réitéré sa forte opposition à ce type de traitement ou de punition. Elle a appelé les autorités saoudiennes à suspendre tout châtiment corporel à l'égard de M.Badawi et à mettre fin à la pratique de flagellation. La question a été également abordée par la Belgique lors de contacts bilatéraux.

Je voudrais également souligner que lors de l'examen périodique universel de l'Arabie saoudite tenu en Octobre 2013, la Belgique a adressé des recommandations au gouvernement saoudien en matière de liberté d'expression et d'association. Je continuerai par ailleurs à m'investir à l'avenir contre ce genre de traitement cruels et dégradants, tels que la flagellation ou la lapidation, en vertu de notre engagement belge et européen en faveur des droits de l'homme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Didier REYNDERS